

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 novembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 16 novembre 2023.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme PONCHARD, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BUTIN donne pouvoir à M. BERTHIER
M. PIAT donne pouvoir à Mme CHOULET
M. GIBERT donne pouvoir à M. PEREIRA
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. VALLEE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme YILMAZ
M. TAGLANG donne pouvoir à M. MALAYEUDE
Mme ALI donne pouvoir à M. BOURZIK
M. ASSAS donne pouvoir à Mme MAZDOUR
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOILEAU.

N°2023.11.47 – Marché pour les services d'assurances – lot 3 Véhicules à moteur – Passation d'un acte modificatif.

Sur présentation de Madame Martine LAMAURT, Maire-Adjoint Déléguée aux Associations, aux Affaires Générales, au Logement, au CMASC et aux Séniors,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2022-12-58 en date du 07 décembre 2022 approuvant l'attribution du lot 3, véhicules à moteur, au profit de la société Assurances Pilliot pour une durée de quatre ans,

Considérant que le marché expirera au 31 décembre 2026,

Considérant que la Commune paie une prime annuelle de 33 732,88 € TTC,

Considérant que la Ville a subi 7 sinistres pour lesquels l'assureur a réglé à 20 921,42 € TTC aux victimes,

Considérant que le montant retranché du montant de la prime susmentionnée donne un bénéfice de 10 402,82 € HT duquel il faut déduire les frais de gestion pour arriver à un montant net pour l'assureur de 8 322,27 € HT,

Considérant que les Assurances Pilliot font valoir que le rapport entre le montant des sinistres divisé par celui de la cotisation nette perçue leur est trop défavorable,

Considérant que ce rapport devrait se situer entre 60 et 75% alors qu'il est à 251%,

Considérant qu'en raison de cette aggravation significative de la sinistralité et de ce rapport trop déséquilibré pour maintenir une relation contractuelle économiquement viable, l'assureur demande une majoration de 10% de la prime hors révision, soit 3 373,29 € TTC arrondis,

Considérant qu'à la suite des émeutes qui ont frappé la France en juin dernier, l'ensemble des assureurs ont fait face à une flambée des sinistres notamment liés aux destructions de véhicules ou de bâtiments,

Considérant que face à ces événements, nombre d'assureurs ont significativement augmenté les montants de prime et/ou de franchises voire ont résilié leurs contrats avec leurs assurés,

Considérant que pour l'ensemble des motifs exposés, un acte modificatif relatif à une majoration de 10% de la prime hors révision est nécessaire,

Considérant l'avis favorable rendu le 15 novembre 2023 par les membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant l'avis favorable de la commission des Associations, des Affaires Générales, du Logement, du CMASC et des Séniors en date du 20 novembre 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte modificatif au marché pour les services d'assurances – lot 3 véhicules à moteur - conclu avec les Assurances Pilliot.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte modificatif pour majorer la prime d'assurances de 10% hors révision.

Christian DEMUYNCK
Maire



Vanessa BOILEAU
Secrétaire

